

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six le 14 avril à 18 h 00, s'est tenue une réunion sous la présidence de Monsieur Emile LESIOURD

Présents : Mr BAILLY Christophe , Mr BRICHET Gilles, Mme BUSSON Roslyne, Mr CORNET Jean Paul, Mr DAUSY Antoine, Mr DEGNIEAU André, Mr ESNault Didier, Mr GRANGER Jacques, Mr HALGRAIN Valentin, Mme HERGAUX Sarah, Mme LECOMTE Christelle, Mme LELOUP Stéphanie, Monsieur LESIOURD Emile, Mr SERREAU Didier, Mme GOBILLOT Sandrine, Mr PANAIIS David
Absent : Mr BOUDET Jean Paul, Mr DAMAS Mickael, Mr GUERET François, Mme JAULNEAU Marie Claude, Mr ROULLEAU Olivier

DATE DE CONVOCATION : 01 AVRIL 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr SERREAU Didier

NOMBRE DE POUVOIR : 1 pouvoir de Mr ROULLEAU Olivier à Mr GRANGER Jacques

OBJET : APPROBATION DU CFU 2025

Le Président propose se faire un tour afin que chaque membre puisse se présenter.

Le Président donne lecture du CFU 2025 puis demande au doyen de l'assemblée, Mr CORNET Jean Paul de faire procéder au vote du CFU.

Lors du vote le Président qui la salle.

A l'issue de ce vote le CFU 2025 est voté à l'unanimité.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Président propose l'affectation du résultat comme suit :

-	Excédent d'investissement cumulé de	411 530.90 €
-	Restes à réaliser	220.80 €
-	Excédent de fonctionnement cumulé de	810 813.90 €

A l'unanimité le syndicat décide d'affecter le résultat de clôture comme suit :

Au compte 001 un excédent d'investissement cumulé de	411 751.70 €
Au compte 002 un excédent de fonctionnement cumulé de	810 813.90 €

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Président fait lecture du budget primitif 2026 et fait procéder au vote pour un budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section d'exploitation	1 338 766.32 €
Section d'investissement	639 193.96 €

Avec un taux de fongibilité des crédits à 7 %

OBJET : DELEGATION AU PRESIDENT

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir lui accorder la délégation suivante :

de déléguer au **Président** certaines des attributions dont la délégation est autorisée par l'article L2122-22 du CGCT ,
telles que ces attributions sont définies ci-dessous :

1°) De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et à l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du C de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3°) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5°) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

A l'unanimité le Syndicat accorde cette délégation au Président

OBJET : REMPLACEMENT DE TROIS SOFREL SUR LES COMMUNES DE LA FONTENELLE ARVILLE OIGNY

Le président explique que les trois SOFREL installés sur les communes de LA FONTENELLE ARVILLE ET OIGNY sont hors d'usage et qu'il est important de les remplacer.

L'entreprise MARTEAU a proposé un devis à 6 360.00 € TTC

Ces équipements seront très utiles notamment pour la GESTION PATRIMONIALE lors des recherches de fuites nocturnes, et ensuite lors des recherches de fuites futures.

A l'unanimité décide d'accepter le devis de l'entreprise MARTEAU pour un montant de 6 360.00 €

Le Président,

Monsieur Emile LESIOURD

Le Secrétaire de Séance

Monsieur SERREAU Didier

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 00

